

Une fois n'est pas coutume, les agents du quartier femme du CD de Roanne ont été confrontés à une énergumène.

En effet, la détenue B. que nous connaissons bien, puisqu'elle a déjà séjourné chez nous, s'est fait remarquer de façon lamentable et dangereuse.

Hier à 10h30, la détenue a été mise au quartier disciplinaire.

Cette dernière refusait de retourner en cellule et d'aller dans la cours de promenade.

10h40 ... elle mettait le feu à son matelas !!!

Encore une fois, les agents se sont mis en danger pour cette détenue plus que perturbée.

L'UFAP-Unsa Justice félicite les personnels présents.

Cependant, pour l'UFAP-Unsa Justice le compte n'y est pas.

Pourquoi cette détenue est revenue dans notre établissement alors que sa date de libération se situe en février 2023 ???

Pourquoi maintenir son transfert vers l'établissement de son choix, alors même, qu'elle a multiplié les actes malveillants à l'encontre des agents de Lyon-Corbas ???

Encore une fois, les agents payent une gestion calamiteuse de l'administration pénitentiaire.

L'UFAP-Unsa Justice demande le départ de cette détenue dans les plus brefs délais.

L'UFAP-Unsa Justice dénonce une nouvelle fois le transfert de détenus incompatibles avec une structure comme le CD de Roanne.

Jean-Louis PICORNELL

le secrétaire local UFAP-Unsa Justice